

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR - (N° 643)

## AMENDEMENT

N ° AS314

présenté par

M. Guedj, M. Aviragnet, M. Califer et M. Delaporte

-----

### ARTICLE 11

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.